

ANNEXE 2 – SPORT ET HANDICAPS

Objectif :

L'enjeu principal de la politique « sport et handicaps » est de contribuer au développement des activités physiques et sportives en direction des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives.

Les actions soutenues concernent l'ensemble des personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap : Handicap moteur, handicap visuel, handicap auditif, et handicap psychique, mental et cognitif.

Axes poursuivis :

- Réduction des inégalités d'accès au sport
- Développement de l'offre de pratique sur le territoire
- Développement du nombre de licenciés chez les personnes en situation de handicap.
- Développement de l'intégration des personnes en situation de handicap
- Développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'aide du CNDS est allouée prioritairement :

- aux actions favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap
- aux actions donnant lieu à une prise de licence sportive par le pratiquant,
- aux actions partenariales avec des établissements spécialisés,
- aux actions partenariales entre une fédération valide et une des fédérations spécialisées,
- au développement d'une pratique régulière en club,
- aux actions se déroulant durant la semaine paralympique.

Compte tenu des spécificités du public du sport adapté (et uniquement pour ce type de public) afin de faciliter l'accès à la pratique sportive :

- aux frais de déplacement des personnes en situation de handicap psychique, mental et cognitif

Rappel : Les associations recevant une subvention CNDS pour la mise en place d'une pratique sportive de personnes en situation de handicap au sein de leur association devront faire la démarche de référencement sur le Handiguide des sports : <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Information sur les délégations :

Le ministre chargé des sports délivre une délégation à une fédération par discipline, celle-ci confère à ces fédérations un monopole sur l'organisation des compétitions officielles et sur la délivrance des titres. Ainsi toute manifestation sportive ne peut être organisée sans l'agrément fédéral de la fédération concernée. Toutefois, le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap peut relever de l'initiative de chaque fédération.

Aux côtés des deux fédérations historiques du sport pour les personnes en situation de handicap, 13 fédérations dites « valides » ont reçu la délégation pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap :

- pour les **disciplines pratiquées par les personnes handicapées physiques ou visuelles ou sourdes ou malentendantes**: La Fédération française **handisport** et les fédérations françaises de **canoë kayak** (para-canoë), **d'équitation** (para-dressage), de **judo**, jujitsu, kendo et DA (para-judo), de **karaté** et DA (para-karaté), de **rugby à XIII** (para-rugby à XIII), de **ski nautique** et de **wakeboard** (para ski nautique et para wakeboard), de **surf** (para-surf), de **taekwondo** (para-taekwondo), de **tennis** (para-tennis), de **tir** (para-tir), de **triathlon** (para-triathlon et para-duathlon), de **voile** (para-voile) et de **volley-ball** (para-volley)
- pour les **disciplines adaptées en référence au public particulier des personnes en situation de handicap mental ou psychique**: la Fédération française du **sport adapté** et la Fédération française de **surf** pour le para-surf adapté

Coordonnées des référents Sport et Handicaps en Bourgogne Franche-Comté

Coordonnateur régional :

DRDJSCS BFC: Sébastien MAILLARD : 03 80 68 39 23 / sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr

Référent régional sport adapté :

Ligue BFC Sport Adapté : Corinne GAULARD : 06 79 34 22 36 / gaulardc@yahoo.fr

Référent régional handisport :

Comité régional Handisport BFC : Julien COURGEY : 03 81 51 63 22 / 06 84 43 88 46 / bfc@handisport.org

Référent départementaux :

DDCS Côte d'Or: Audrey MARTIN : 03 80 68 30 97 / audrey.martin@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs: Florence NICOLAUD : 03 63 18 50 70 / florence.nicoulaud@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura: Patrick EBEL: 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre: Ingrid FEVRE : 03 58 07 20 26 / ingrid.fevre@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône: Catherine LALLEMAND : 03 84 96 17 90 / catherine.lallemmand@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire: Yannick MORVAN 03 58 79 32 45 yannick.morvan@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne: Corinne PINTENO : 03 86 72 69 73 / corinne.pinteno@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort: Jonas MELODRAMMA / 03 84 21 98 62 / jonas.melodramma@territoire-de-belfort.gouv.fr